

## REUNION DU 04 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 04 janvier à 19 H 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué  
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire  
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

**Date de convocation** : le 23 décembre 2021

**Secrétaire** : M. LE BRAS André

**Présents** : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. BOURDIER Olivier, Mme LUNEAU Véronique, M. POISSON Eric, Mme PLAIRE Alégria, M. GREMILLET Julien

**Absents** : M. MEUNIER Jérémie (pouvoir à M. GREMILLET Julien) M. BIGOT Florent, Mme EUZENAT Annick.



### **- DEVIS TABLEAU ELECTRIQUE SALLE POLYVALENTE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 23 novembre 2021 il avait en sa possession 3 devis pour la mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente :

- Entreprise AVENIRS ELEC de Châtellerault propose un audit pour le repérage et la vérification des installations existantes pour un montant de 2 124.00 € TTC (il sera réalisé un schéma unifilaire de la future armoire électrique compris validation par un bureau de contrôle) avec ensuite l'élaboration d'un devis définitif.

- Entreprise LUMELEC de Neuville devis pour un montant de 8 569.51 € TTC, un relevé plus précis sur place sera nécessaire pour la mise en fabrication de l'armoire.

- Entreprise CAILLOUET de Mirebeau devis estimatif pour un montant de 9 908.39 € TTC

Lors de cette réunion le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise AVENIR ELEC avec dans un premier temps réalisation d'un audit puis élaboration d'un devis définitif. L'audit a été réalisé le 08 décembre 2021.

A ce jour, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a en sa possession le devis définitif de l'entreprise AVENIRS ELEC pour un montant de 9 814.56 € TTC (certaines prestations supplémentaires sont mentionnées dans le devis D' AVENIRS ELEC et non dans les devis des entreprises LUMELEC et CAILLOUET.

Après analyse du devis le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir l'entreprise AVENIRS ELEC, étant la mieux disante, pour la réalisation des travaux

